



En région

Alpes-Maritimes

1289

3 questions à Jean-Charles March, président de la chambre des notaires des Alpes-Maritimes



Jean-Charles March est né à Nice le 13 octobre 1969. Marié, père de deux enfants, il a obtenu le Diplôme supérieur de notariat à la faculté de droit d'Aix en Provence en 1997, avant de prêter serment le 14 septembre 1998.

Notaire à Nice, il occupe diverses fonctions à la chambre des notaires (conseiller, trésorier, syndic, responsable départemental Démarche Qualité, premier syndic, vice-président) et devient président en 2013. Il est en outre président de l'association sportive « Notariat Sports 06 » de 2001 à 2012.

1 Pouvez-vous nous présenter quelques particularités de votre Compagnie ?

Au fil des décennies, le maillage territorial a fait du département des Alpes-Maritimes un terroir qui accueille aujourd'hui 234 notaires (dont 27 notaires salariés), répartis notamment dans les grandes communes. Principalement, on compte 106 notaires à Nice, 20 à Cannes, et 13 à Antibes. Le département compte 84 offices : 70 en sociétés (62 SCP et 8 SELARL), et 14 notaires individuels.

La géographie fait que la plupart des études sont concentrées sur le littoral, et le moyen pays. Seules trois études sont situées dans l'arrière-pays.

Gageons que la réforme de Bercy disparaîsse, il serait regrettable de trouver des déserts juridiques, au détriment des populations concernées.

Le département comporte deux secteurs géographiques qui déterminent les arrondissements des TGI de Nice (142 notaires) et de Grasse (92 notaires).

Notre compagnie comporte 151 hommes (soit 64,53 %) et 83 femmes (soit 35,47 %), et l'écart diminue d'années en années.

Sur les quatre dernières années le nombre de notaires est passé de 187 à 234, soit une augmentation de 25 %.

Du fait du nombre important de notaires, la profession comporte 1 021 collaborateurs dans nos études.

Et nous avons la chance, depuis près de 20 ans, d'avoir un Master II de droit notarial

à la faculté de droit de Nice. Cela nous permet de former la génération de demain. Le diplôme de notaire est ensuite validé à Aix-en-Provence, où se situe le Centre de formation professionnelle régional.

La chambre est composée de 23 membres, élus lors de nos assemblées générales annuelles. Bien que le nombre de confrères niçois soit très important, j'ai tenu à ce que des notaires de tout le département intègrent la chambre, pour une homogénéité maximale. Par ailleurs, la parité est respectée.

2 Quelles réalisations vous donnent le plus de satisfaction ? Quels projets vous tiennent le plus à cœur ?

J'ai principalement axé mon mandat sur la communication externe de notre profession. J'ai toujours pensé que vivre caché, écarté des autres, n'aboutissait à rien. Les gens ne nous connaissent pas, ils viennent généralement peu souvent dans nos études, pour un achat ou une succession.

Le notariat mérite d'être mieux connu et appréhendé du grand public, du fait de ce que nous représentons, et de la sécurité juridique que nous apportons.

Cela fait bientôt deux ans qu'avec mon équipe, les membres de chambre, nous organisons, animons et participons à de nombreuses manifestations.

Nos contacts avec France 3 Régional sont nombreux, et nous permettent de communiquer régulièrement sur l'actualité juridique

et fiscale du moment : des interviews ont récemment été données sur le « mariage pour tous », l'augmentation des droits de mutation, ou encore l'évolution du projet de réforme de notre profession.

Nous avons notamment diffusé des spots sur AZUR TV, une chaîne locale de la TNT, afin de promouvoir la profession. Cela nous permet de cibler une clientèle encore différente.

L'actualité juridique et notariale est régulièrement relayée par *Nice Matin*, les journaux gratuits locaux, les divers journaux d'annonces légales du département, et les radios, médias avec lesquels les contacts sont nombreux. Cela facilite les diffusions.

Cette période troublée nous emmène désormais à communiquer constamment. Nous ne manquons aucune occasion de montrer que nous existons, en faisant valoir nos arguments pour la défense du notariat.

Je remercie les nombreux confrères qui donnent de leur temps à rencontrer les élus politiques du département. Maires, députés et sénateurs, que nous côtoyons régulièrement, et qui comprennent notre combat, pour l'intérêt du grand public.

Le but est bien de leur démontrer qu'il ne s'agit pas de préserver notre pré carré corporatiste, mais d'agir pour ce que nous apportons et véhiculons : la sécurité juridique optimale, dont bénéficient les clients qui franchissent le pas de nos études.

C'est bien l'intérêt commun qui est en jeu, et nous ne cessons de communiquer sur ce point.

La formation continue représente également une de mes actions prioritaires.

L'actualité juridique ne cessant d'évoluer, les séances de formation sont régulièrement organisées.

En ce début d'année, la loi Alur nous a fortement mobilisés, et les séances de formation se sont tenues à la faculté de droit de Nice, ce qui a permis à nos confrères de retrouver les bancs de la fac.

Enfin, passionné de sport, de course à pieds et de marathons, j'ai tenté d'associer notre profession au monde sportif.

Avec plusieurs confrères, et des partenaires extérieurs, nous avons constitué l'association « Notariat Sports 06 » il y a bientôt quinze ans. Nous participons chaque année aux diverses courses pédestres organisées dans le cadre du semi-marathon international de Nice (le 14e challenge des notaires aura lieu le dimanche 26 avril 2015), montons une équipe-relais au marathon Nice-Cannes de novembre, et organisons un challenge de ski alpin en début d'année.

Je profite de l'occasion pour remercier l'équipe rédactionnelle de *La Semaine Juridique Notariale* de LexisNexis qui participe chaque année à nos manifestations, et les relaye régulièrement.

3 Votre Compagnie se mobilise face au projet « Croissance et activité », quelles actions envisagez-vous ?

Le projet de réforme initié par le Gouvernement nous est tombé dessus comme un

coup de massue au mois de juillet dernier. Les attaques répétées des cinq dernières années, évoquées notamment dans divers rapports, ont constitué les prémices de ce que nous vivons aujourd'hui.

Nous savions que nos instances nationales luttaienent constamment contre ces attaques de la profession, tout en maintenant un lobbying à Bruxelles.

Le Conseil supérieur du notariat n'a jamais manqué de nous tenir informés de ses diverses actions à ce titre.

Mais nous ne pouvions imaginer un tel séisme suite aux déclarations fracassantes de M. Montebourg.

Les premières pistes du projet de réforme nous ont été communiquées fin août, et depuis, la mobilisation est totale.

La longue grève d'Air France de septembre ne nous a pas permis d'arriver en masse le 17 septembre à Paris. Et notre département, l'un des plus éloigné de la capitale, est très mal desservi par un TGV qui n'en a que l'appellation.

Nous étions donc près de 800 à manifester devant la Préfecture à Nice au même mo-

ment, accompagnés de nos collaborateurs, et des intervenants extérieurs au notariat avec lesquels nous travaillons régulièrement. Bien évidemment je relaie constamment les informations du CSN.

Notre force réside dans notre unité, et dans la conception de nos structures qui nous permet d'être informés en temps réel, et de relayer nos consignes nationales.

Le Président Tarrade nous avait prévenus que ce combat serait long. Le Président Vogel nous l'a confirmé. Voilà maintenant cinq mois que nous sommes sur les dents. Le combat continue et cette extraordinaire mobilisation du 10 décembre à Paris en est la preuve.

Notre profession doit évoluer et s'adapter à la société dans laquelle nous nous insérons.

Les débats que nous vivons depuis plusieurs mois laisseront inévitablement des traces, et nous ne pouvons occulter une réforme. Mais gageons que cette réforme n'aboutisse pas à la mort du notariat, et que les propositions du CSN, en vue de l'évolution future de la profession, soient retenues.

Un guide-annuaire des membres de la Compagnie



Début 2014 a été distribué un guide-annuaire des membres de la compagnie : Notari'Act. Ce fascicule comporte les coordonnées des notaires et des offices, un trombinoscope, mais également

divers articles sur les activités et les actes notariés, destinés à être lus par le plus grand nombre. Édité à 5000 exemplaires, ils sont distribués dans chaque étude, afin d'être remis aux clients.



Le 14 mai 2014 s'est tenue l'assemblée générale de la compagnie des notaires des Alpes-Maritimes dans la salle de presse de l'Allianz Riviera à Nice, enceinte sportive principalement dévouée à l'équipe de l'OGC Nice

Chambre des notaires des Alpes-Maritimes

Composition pour l'exercice 2013-2015

Président : Jean-Charles March, notaire à Nice ; **Vice-président** : Guy Levy, notaire à Cagnes-sur-Mer ; **Premier syndic** : Bernard Monier, notaire à Chateaufort-de-Grasse ; **Syndics** : Nicole Vasallucci, notaire à Roquebrune-Cap-Martin, Philippe Falgon, notaire à Le Cannet, Audrey Malaussena, notaire à Nice ; **Rapporteur** : Remy Djian, notaire à Antibes, Christophe Joassin, notaire à Contes, Christian Pieffet, notaire à Antibes, Laëtitia Reboux-Paget, notaire à Le Cannet, Edith Tinarelli-Ripoll, notaire à Menton ; **Secrétaire** : Vanessa Delsart, notaire à Saint-Martin-Vésubie ; **Secrétaire-adjoint** : Corinne Varenago-Di-Marco, notaire à Mandelieu ; **Trésorier** : Catherine Giraud-Dimeglio, notaire à Cannes ; **Trésorier-adjoint** : Hervé Accorsi, notaire à Grasse ; **Déléguée communication** : Sabine Debusigne, notaire à Nice ; **Déléguée communication adjointe** : Jeanne Caspar, notaire à Beaulieu-sur-Mer ; **Conseiller** : Jean-Louis Beraudo, notaire à Vallauris ; **Conseiller** : Cyril Cipolin, notaire à Cannes ; **Conseiller** : Marine Gautry, notaire à Nice, Laurent Libouban, notaire à Nice, Antoinette Luisi-Berkesse, notaire à Saint-Laurent-du-Var, Christophe Seguin, notaire à Menton.

→ Votre ingénieur commercial LexisNexis dans la région : Julien Chouraqui, Tél. 06. 22.34.61.52 ; email : julien.chouraqui@lexisnexis.fr